



**MAIRIE DE MARTEL**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
 Procès-verbal de la séance du jeudi 23 avril 2026  
 Validé en séance du Conseil municipal du 28 mai 2026

\*\*\*\*

**Nombre de conseillers en exercice : 19**

**Présents : 15**

**Votants : 17**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-trois avril à dix-neuf heures et trente minutes,

Le Conseil municipal de la Commune de MARTEL s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal, sur convocation en date du 18 avril 2026 adressée par le Maire Yannick OUBREYRIE, et sous la Présidence de Monsieur Yannick OUBREYRIE, Maire.

**Étaient présents** : OUBREYRIE Yannick, LEVET Michel, COUMES Sylvie, ARESTIER Jérôme, GOURSAT Christine, DAVAL Christian, FOURNIER BOURGEADE Michèle, ROQUES Jean-Luc, VANDEKERCKOVE Marie-Christine, DUFOUR Agnès, BOTTERO Jacques, BERGOUGNOUX Sandrine, GIL Olivier, DUBIT Vanessa, CHABREYROUX Fabien, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 19 membres.

**Excusés** : GUINOT Christophe donne procuration à LEVET Michel, FOUILLOUX Mélody donne procuration à DUBIT Vanessa.

**Absents** : DAUBET Raphaël et CASTANDET Nadège.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30 et constate que le quorum est atteint.

### **1. DÉSIGNATION SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Madame Michèle FOURNIER BOURGEADE** est désignée à l'unanimité des présents et des représentés.

### **2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

Le procès-verbal de la séance du 31 mars 2026 est **approuvé à l'unanimité des présents et représentés.**

### **3. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

M. le Maire propose d'élire les membres de la commission d'appel d'offres composée de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants. Cette commission est présidée par Monsieur Le Maire.

Une liste de candidatures a été établie avec Michel LEVET, Christian DAVAL et Mélody FOUILLOUX, membres titulaires et Jacques BOTTERO, Jean-Luc ROQUES et Nadège CASTANDET, membres suppléants.

M. le Maire propose de procéder au vote.

**Candidats élus à l'unanimité des présents et représentés.**

### **4. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC**

Monsieur Le Maire propose d'élire les membres de la commission relative à la délégation de service public composée de 3 membres titulaires et 3 suppléants. Cette commission est présidée par Monsieur Le Maire.

Il propose de reprendre les mêmes candidats que pour la commission d'appel d'offres : Michel LEVET, Christian DAVAL et Mélody FOUILLOUX, membres titulaires et Jacques BOTTERO, Jean-Luc ROQUES et Nadège CASTANDET, membres suppléants.

M. le Maire propose de procéder au vote.

**Candidats élus à l'unanimité des présents et représentés.**

## 5. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil une liste de 12 noms pour les commissaires titulaires et 12 noms pour les commissaires suppléants :

TITULAIRES	SUPLÉANTS
FOURNIER-BOURGEADE Michèle	SOURZAT Marie-France
CREMESE Louis	SCHNEIDER Bernard
ARESTIER Jérôme	JOFFARD Michel
GUINOT Christophe	LEVET Michel
CERTAIN Jean-Bernard	GOUSAT Christine
DAVAL Christian	VERDIER Pierre
ROQUES Jean-Luc	CEROU Valérie
VERNET Jean-Luc	CHABREYROUX Fabien
BOTTERO Jacques	MONIER Christophe
VANDEKERCKOVE Marie-Christine	DUBIT Vanessa
DUFOUR Agnès	FOUILLOUX Mélody
GOUYGOUX Evelyne	CASTANDET Nadège

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## 6. CONSTITUTION DU JURY D'ASSISES POUR L'ANNÉE 2027

M. le Maire propose de procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger, en qualité de juré, aux Assises du Lot. Le nombre de jurés à tirer au sort pour la commune est fixé à 6, soit le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral. Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2025 ne pourront pas être retenues comme juré.

Le tirage est effectué à partir de la liste générale des électeurs de la commune. Mme Fournier Bourgeade procède au tirage du numéro de page de la liste électorale et M. Levet procède au tirage du numéro d'ordre sur la page.

**Le Conseil prend acte du tirage qui établit la liste préparatoire communale** comme suit : ZOMBAÏ Jean-Pierre, SOULIER Yannick, DEZOTTI Carine, HACHET Guillaume, ARCHIMBAUD Michel, VINCENT Françoise.

*19h37 Arrivée de Nadège CASTANDET et de Raphaël DAUBET*

## 7. CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Comme suite de la mise en disponibilité d'un agent, M. le Maire propose de créer un emploi non permanent de catégorie C à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2026.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## 8. CESSION TERRAINS DE SCOURTILS

M. le Maire expose au conseil municipal que par suite des travaux portant sur les canalisations de desserte en eau potable et d'alimentation du réservoir des Scourtills réalisés par le SMECMVD, il est nécessaire de procéder à des échanges de terrains.

M. Levet précise que le chemin initial a été dévié au fil du temps. Les travaux, en accord avec les propriétaires concernés, ont été réalisés sur la base du nouveau tracé. Il présente le plan de division parcellaire correspondant et rappelle que, selon la procédure, le Conseil a déjà été saisi de cette affaire et qu'un dossier d'information a été mis à disposition du public. Il convient aujourd'hui de régulariser par acte notarié les cessions et échanges de terrains concernés. Un accord avec le SMECMVD et les propriétaires s'est établi sur une base de 0,15 €/m<sup>2</sup>.

M. le Maire propose de fixer le prix de ces transactions à 0,15 €/m<sup>2</sup>.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## 9. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 : BUDGET PRINCIPAL ET CAISSE DES ÉCOLES

M. le Maire propose de nommer Michel Levet, adjoint aux finances, président de séance pour ce point de l'ordre du jour.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

Il rappelle que par suite d'un problème informatique national le Compte Financier Unique (CFU) n'a pas pu être mis en œuvre

pour les exercices budgétaires précédents.

Les CFU se résument ainsi :

- Caisse des écoles

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)
<i>compte financier unique</i>						
Résultats reportés		884,64			0,00	884,64
Opérations de l'exercice	2 534,88	2 615,36			2 534,88	2 615,36
<b>Totaux</b>	<b>2 534,88</b>	<b>3 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 534,88</b>	<b>3 500,00</b>
Résultats de clôture	-80,48					0,00
Restes à réaliser						
<b>Totaux cumulés</b>	<b>- 80,48</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>965,12</b>				<b>965,12</b>

- Budget principal Commune

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)	dépenses ou déficit (4)	recettes ou excédents (4)
<i>compte financier unique</i>						
Résultats reportés		104 399,24	-269 727,88		-269 727,88	104 399,24
Opérations de l'exercice	2 239 566,85	2 560 160,88	773 508,04	1 045 037,57	3 013 074,89	3 605 198,45
Intégration résultat budget Assainissement		2644,61	-14625,90			
<b>Totaux</b>	<b>2 239 566,85</b>	<b>2 667 204,73</b>	<b>503 780,16</b>	<b>1 045 037,57</b>	<b>2 743 347,01</b>	<b>3 709 597,69</b>
Résultats de clôture		427 637,88	-12 824,25			
Restes à réaliser			302 083,54	653 571,00	302 083,54	653 571,00
<b>Totaux cumulés</b>	<b>-</b>	<b>427 637,88</b>	<b>289 259,29</b>	<b>653 571,00</b>	<b>3 045 430,55</b>	<b>4 363 168,69</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>427 637,88</b>		<b>351487,46</b>		<b>427 637,88</b>

### Fonctionnement

- Dépenses

M. le Maire détaille par chapitre les dépenses et note des réalisations inférieures à celles prévues pour les charges à caractère général et de personnel. Il note une exécution satisfaisante de ce budget.

	LIBELLES	DEPENSES CA 2024	DEPENSES CA 2025	EVOLUTION EN %
Opérations réelles	011 charges générales	762 482,45 €	803 513,58 €	5,38
	012 salaires	1 001 196,22 €	1 004 628,26 €	0,34
	65 autres charges de gestion courante	67 254,17 €	80 658,93 €	19,93
	66 intérêts et emprunts	28 068,52 €	33 603,08 €	19,72
	67 charges exceptionnelles		73,00 €	
	<b>Sous-total</b>	<b>1 859 001,36 €</b>	<b>1 922 476,85 €</b>	<b>3,41</b>
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	33 608,00	317 090,00	843,50
<b>Total</b>	<b>1 892 609,36</b>	<b>2 239 566,85</b>	<b>18,33</b>	

➤ **Recettes**

	LIBELLES	RECETTES CA 2024	RECETTES CA 2025	EVOLUTION EN %
Opérations réelles	013 atténuations de charges	31 916,09 €	16 964,31 €	-46,85
	70 produits services	226 049,67 €	237 940,65 €	5,26
	73 impôts et taxes	328 405,40 €	325 361,82 €	-0,93
	731 Fiscalité locale	823 541,00 €	826 344,00 €	0,34
	74 dotations et participations	624 830,55 €	670 862,87 €	7,37
	75 autres produits de gestion courante	151 883,51 €	185 858,03 €	22,37
	76 produits financiers	14,51 €	5 883,63 €	
	77 produits exceptionnels	847,10 €	280 103,06 €	
	78 reprise amortissements	195,49 €	1 558,11 €	697,03
	<b>Sous-total</b>	<b>2 187 683,32 €</b>	<b>2 550 876,48 €</b>	16,60
	042 opérations d'ordre de transfert entre sections	16 600,81 €	9 374,40 €	-43,53
	<b>Total</b>	<b>2 204 284,13 €</b>	<b>2 560 250,88 €</b>	16,15

Investissement

M. le Maire déplore la difficile lisibilité de la maquette budgétaire. Il présente les résultats de la section :

Dépenses réalisées : 571 585 €

Reste à réaliser : 302 083

Recettes réaliser : 387 000 €

Reste à réaliser : 653 571 €

Compte tenu du déficit reporté de l'an passé, le déficit cumulé de la section s'établit à 12 824 €.

19h50 M. le Maire quitte la salle

M. Levet soumet au vote les comptes financiers uniques Caisse des écoles et Budget principal Commune 2025

**Adoptés à l'unanimité des présents et représentés.**

19h51 M. le Maire rejoint la salle

M. le Maire remercie le Conseil pour sa confiance.

**10. AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 : BUDGET PRINCIPAL**

M. le Maire rappelle les résultats issus du compte financier unique :

**Déficit et excédent reportés :**

- Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : -284 353.78 €.

- Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 107 043.85 €.

**Soldes d'exécution :**

- solde d'exécution (Excédent-001) de la section d'investissement de : 271 529.53 €.

- solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement de : 320 594.03 €.

**Restes à réaliser de la section d'investissement :**

- En dépenses pour un montant de : 302 083.54 €.

- En recettes pour un montant de : 653 571.00 €.

**Besoin net de la section d'investissement : 0.00 €.**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par l'assemblée délibérante, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

M. le Maire propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de 427 637.88 € en excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002).

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

**11. APPROBATION DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE POUR 2026 – ÉTAT 1259**

M. le Maire propose de conserver les mêmes taux d'imposition que l'an passé pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Il regrette que le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit toujours corrélé à ceux de la taxe foncière. Il en appelle à M. le Sénateur Daubet pour soutenir l'indépendance des taux qui permettrait aux communes de conserver un levier fiscal sans impacter les résidences principales. M. le sénateur signale un léger ajustement dans la dernière loi de finances mais aussi la difficulté d'aller au-delà. Sur décret en conseil d'état, certaines communes touristiques ont la possibilité de majorer la taxe d'habitation sans impacter la taxe foncière. M. le Maire signale que Martel n'est plus classée comme commune touristique. M. le Maire soumet au vote des taux d'imposition suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **41,20 %**,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **164,15 %**
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : **8.82%**.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

## 12. EXAMEN ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

M. Levet informe le Conseil que la commission Finances s'est réunie à deux reprises pour affiner le projet de budget. Il précise que les recettes d'investissement inscrites pour les travaux de l'église Saint-Maur et des falaises de Gluges sont de l'emprunt dans l'attente des notifications des subventions attendues.

### Présentation générale du budget

BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE DE MARTEL		
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>2 701 272.37 €</b>	<b>2 701 272.37 €</b>
Opérations réelles	2 183 816.56 €	2 256 516.41 €
Opérations d'ordre	517 455.81 €	17 118.08 €
Résultat reporté		427 637.88 €
Investissement	<b>1 871 082.12 €</b>	<b>1 871 082.12 €</b>
Opérations réelles	1 764 034.45 €	1 276 520.97 €
Opérations d'ordre	94 223.42 €	594 561.15 €
Résultat reporté	12 824.25 €	
<b>BUDGET TOTAL</b>	<b>4 572 354.49 €</b>	<b>4 572 354.49 €</b>

Il présente par chapitre **les dépenses et recettes de fonctionnement** et en détaille les principaux postes

Budget primitif 2026			
Dépenses		Recettes	
011 charges générales	992 225,00 €	013 atténuations de charges	23 000,00 €
012 charges de personnel	1 068 679,00 €	70 produits services	243 550,00 €
65 autres charges de gestion courante	87 300,00 €	73 impôts et taxes	324 270,00 €
66 intérêts et emprunts	30 800,00 €	731 Fiscalité locale	834 695,00 €
67 charges exceptionnelles	4 500,00 €	74 dotations et participations	651 886,41 €
68 dotations aux provisions	312,56 €	75 autres produits de gestion courante	170 000,00 €
		76 produits financiers	6 315,00 €
		77 produits exceptionnels	1 800,00 €
		78 reprise amortissements	1 000,00 €
<b>Opérations réelles</b>	<b>2 183 816,56 €</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>2 256 516,41 €</b>
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	44 742,95 €	042 opérations d'ordre de transfert entre section	17 118,08 €
023 virement à l'investissement	472 712,86 €	002	427 637,88 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>517 455,81 €</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>444 755,96 €</b>
<b>Total</b>	<b>2 701 272,37 €</b>	<b>Total</b>	<b>2 701 272,37 €</b>

## Investissement

Dépense	Budget primitif 2026	
		Recettes
Chapitre 20	354 391,34 €	Chapitre 13 subventions d'investissement 228 431,00 €
Chapitre 204	8 000,00 €	Chapitre 16 emprunts et dettes assimilés 420 000,00 €
Chapitre 21	1 231 769,11 €	Chapitre 10 F.C.T.V.A, taxe d'aménagement et don 143 215,97 €
Chapitre 16	169 874,00 €	Chapitre 165 emprunts et dettes assimilés 4 989,00 €
		Chapitre 27 Autres immobilisations financières 11 885,00 €
		Chapitre 024 produits des cessions d'immobilisations 468 000,00 €
<b>Opérations réelles</b>	<b>1 764 034,45 €</b>	<b>Opérations réelles</b>
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	17 118,08 €	021 virement de la section de fonctionnement 472 712,86 €
041 Opérations patrimoniales	77 105,34 €	040 opérations d'ordre 44 742,95 €
001 déficit	12 824,25 €	041 Opérations patrimoniales 77105,34 €
<b>Opérations d'ordre</b>	<b>107 047,67 €</b>	<b>Opérations d'ordre</b>
<b>Total</b>	<b>1 871 082,12 €</b>	<b>Total</b>

L'ensemble des travaux d'équipement et acquisitions inscrit au budget prévisionnel représente 1 284 076,91 € (hors restes à réaliser) dont :

**Eglises** - 549 839,78 €. Concernant Saint-Maur, en accord avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles), les travaux seront répartis sur plusieurs années avec une première tranche de 1 100 000 € pour la mise hors d'eau et la sécurisation (allègement de la charpente et installation d'un « parapluie ») réalisé sur 2026 et 2027.

**Eclairage public** - 49 270,00 € : pour la Callopie, changement lampadaire chemin de Carbon blanc, remise en fonction des lampadaires enlevés pour les travaux du collège.

**Matériel divers et sportif** - 45 295,00 € : achat, avec la commune de Floirac, d'une balayeuse route, débroussaieuse pour l'association des chemins pédestres, laveuse de sol, remise à niveau du site internet, poubelles de rue, fontaine à eau pour le palais de la Raymondie, illuminations, tables et bancs, jardinières, barrières.

**Divers travaux de voirie rurale** - 45 000,00 € : travaux rue Albert Lachièze avec cheminement piéton, nettoyage de tombes abandonnées.

**Signalisation** – 28 000 € : panneaux ralentisseurs, feux récompense, signalisation passages piétons, panneaux signalisation

**Maison de l'enfance** - 7 971,00 € : tables du réfectoire.

**Véhicules** - 1500,00 € : remorque pour le transport des tables et chaises.

**Palais de la Raymondie** - 76 545,13 € : reliquats d'études.

**Bâtiments publics** - 219 967 € : aménagement club house foot, travaux de réfections des trottoirs, révision toiture de la halle.

**Parc Montti** - 21 890,00 : raccordement eau potable et toilettes sèches.

**Chemineements doux entrée de ville** - 3 131,00 : reliquat avenue Dordogne.

**Médiathèque** - 59 400 €.

**Centre de loisirs** - 2 900 € : postes informatiques et remplacement vélos.

**Petit patrimoine** - 5 000,00 € : restauration mur devant chez Vival, réservoir médiéval, croix de Souillac.

**Transformation numérique** - 5 006 € ordinateurs pour école primaire et licences pour les boites mail.

**Presbytère de Martel** - 1 500,00 € : travaux de réparation réseau eaux pluviales, la maîtrise d'ouvrage serait déléguée à SMECMVD.

**Achat terrain et biens** - 1 500,00 € : reliquat de frais de notaire.

**Sécurisation falaises de Gluges** - 160 362,00 € : toutes les autorisations ont été reçues pour débiter les travaux qui sont suivis par un écologue. Les premiers travaux s'achèvent fin avril.

M. le Maire remarque que malgré les contraintes liées à la sécurisation des falaises de Gluges et de l'église Saint-Maur, c'est un budget volontariste qui a été construit avec des investissements majeurs pour la jeunesse, l'accueil de loisirs, les écoles et la gendarmerie. Il a été fait le choix d'inscrire en recettes un emprunt de 400 000 €. Celui-ci sera libéré au fur et à mesure des besoins et selon les versements de subventions.

Il remercie M. Levet, Simi et Naïck pour l'élaboration de ce budget complexe.

M. Daubet demande si l'augmentation des prix carburants a été intégrée dans les charges. M. le Maire confirme et signale que le chapitre « personnel » a été largement doté afin de faire face aux absences pour maladie et à une éventuelle augmentation du SMIC et des indices. Il note en recettes une augmentation de la dotation globale de 6 000 €.

M. le Maire soumet au vote le budget.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

### 13. OPERATION 42459EP - AMENAGEMENT COLLEGE.

M. Levet rappelle la nécessité de réinstaller les lampadaires enlevés pour les travaux du collège pour un coût de 19100 €.

M. le Maire soumet au vote.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

#### **14. CREATION D'EMPLOI NON PERMANENT SAISONNIER**

M. le Maire propose de créer un emploi non permanent pour l'embauche d'un ASVP (agent de surveillance de la voie publique) pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre 2026. Cet agent à temps plein aurait également pour mission d'assister le placier et le service technique, notamment sur la gestion des incivilités relatives aux poubelles.

**Adopté à l'unanimité des présents et représentés.**

#### **15. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

**Commissions extra-communales** : Mme Vandekerckove signale que dès que le nombre de membres extérieurs au Conseil aura été fixé en bureau municipal les courriers d'appel à candidature seront envoyés.

**Cauvaldor** : M. le Maire informe le Conseil qu'il a été élu vice-président en charge des ressources humaines.

**Écoles** : le Président du Conseil départemental a adressé à la commune une motion sur les écoles. Ce texte sera envoyé aux élus pour avis et soumis à un prochain vote. M. le Maire note que le texte très orienté politiquement et s'interroge sur le bien-fondé du maintien de classes à 5 enfants avec un seul enseignant. M. Daubet précise qu'une partie des postes supprimés est réaffectée aux remplacements. Nos écoles doivent faire face à un défi démographique qui s'accroît chaque année. Il faudra par ailleurs être vigilants à l'avenir des petits collèges dont la Cour des comptes préconise la suppression et étudie un nouveau maillage des collèges.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h54.

Le Maire  
Yannick OUBREYRIE

La secrétaire de séance  
Michèle FOURNIER BOURGEADE